

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SANITRA FOURRIER SA

8 Rue André Dousse
33700 MERIGNAC

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Marché n° 12102U

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – HYDROCURAGE ET INSPECTION TELEVISUELLE DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Lot n°1 : ZONE D'INFLUENCE DE LA STATION DE CANTINOLLE

Marché public en appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3°al. et 57 à 59 du CMP

- Date de la notification du marché public : 13 mars 2012.
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 24 mois à compter de sa date de notification.
- Montant du marché public :

Montant du marché en €	
Montant minimum en € HT	150 000,00
Montant maximum en € HT	600 000,00

D - Objet de l'avenant.

Article n°1 – Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- l'ajout d'un lieu d'exécution : commune de Martignas-sur- Jalle ;
- l'augmentation du montant maximum du marché suite à l'ajout de la commune de Martignas-sur-Jalle.

Article n°2 – Contenu de l'avenant

Le 1^{er} juillet 2013, la commune de Martignas-sur- Jalle a intégré la Communauté urbaine de Bordeaux.

De ce fait, la Cub doit étendre les prestations d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement au sein de cette commune.

En conséquence, l'ajout de la commune de Martignas-sur-Jalle entraine une plus-value de 24 000,00 € HT au montant maximum initial.

Article n°3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu de l'intégration de la commune de Martignas sur jalle, le montant du marché est modifié comme suit :

Intitulé	Montant en € H.T.
Montant maximum initial du marché	600 000,00
Ajout de la commune de Martignas-sur-Jalle	+ 24 000,00
Nouveau montant maximum du marché HT	624 000,00
T.V.A. (19,6%)	122 304,00
Nouveau montant maximum du marché TTC	746 304,00

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

En conclusion, l'avenant augmente le montant maximum du marché à hauteur de 4%.

Article n°4 – Autres clauses du marché

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

E - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A _____ le,

Le Titulaire du marché

(cachet de la société, nom et signature de la personne habilitée à signer)

A Bordeaux, le

P/le président et par délégation de signature,

le représentant du pouvoir adjudicateur